

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Reclamation : contact@mupras.com
 Prise en charge : pec@mupras.com
 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

180/112 courrier

Optique

Autres

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 6493 Société : R.A.M RETRAITE

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : TAHRI JOUTEI MASSANI IBRAHIM KHALIL

Date de naissance : 21-03-1959

Adresse : AVENUE ABDELAZIZ RESS DAR

EL AML EG 4 N° 22 TANGER

Tél. 0666 244310 Total des frais engagés : 453,80 Dhs

Autorisation CNDP N° : A-A-215 / 2019

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. BENDALI Ahmed
médecin généraliste
Jirari II
05 22 20 45 45

Date de consultation : 12/09/2023

Nom et prénom du malade : CHRAIBI MESSAÏD Age: 54

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Hernio-recte mycose

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : TANGER Le : 12/09/2023

Signature de l'adhérent(e) :

VOLET ADHERENT

Déclaration de maladie Nº M21- 00867

Remplissez ce volet, découpez-le et conservez-le.

Il sera nécessaire de le présenter pour toute réclamation ultérieure.

Coupon à conserver par l'adhérent(e).

Mardi 12/09/2023
6493

Matricule : 6493
Nom de l'adhérent(e) : TAHRI JOUTEI
Total des frais engagés : 453,80
Date de dépôt :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
12/09/2023		C	20000	Dr. BENDAL Ahmed médecin généraliste Jyan 0538360347

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	12/09/23	# 253,80 DH

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

VOLET ADHERENT

* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ostéodensitométrie.

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXÉCUTION

Docteur AHMED BENDALI

Médecine Générale

Lauréat de la Faculté de médecine de Rabat

Spécialiste en Santé Publique

Lauréat de la Faculté de médecine

de Nancy - France

INPE : 161 131 164

الدكتور أحمد بن بالي
الطب العام

خريج كلية الطب بالرباط

اختصاصي في الصحة العامة

خريج كلية الطب بفرنسا

(ناسى - فرنسا)

Tanger, le

طنجة في 12/09/2023

CHRAIBI MARIEME

21,50

- 1 - Tipiflaz

55,00

- 2 - Amitriptil

25,30

- 3 - KETODERM Crème

09,00

- 4 - HARHAR 300 mg

53,00

- 5 - DAKTARIN gel buccal

Jiran II, Avenue Aïcha Al Moussafir, rue 85, n° 23
1^{er} étage - Tanger . Tél 0539 36 03 00



الحراري الثاني شارع عائشة السافر بقاعة رقم 85 رقم 23 - الطابق الأول

E-mail : ahmedbendali35@gmail.com

maphar

Bd Alkimia N° 6, Ql, Sidi Bernoussi,

Casablanca - Maroc

DAKTARIN 2% GEL BUC T40G

P.P.V : 53DH00



6 118001 180745



KETODERM 2%
CREME T 10G

P.P.V : 25DH30

6 118000 010920

Dr. BENDALI Ahmed
médecin généraliste

Jiran II

- 05 39 36 03 00

.....

.....

.....

.....

Magmine

Magnésium 300mg + Vitamine B6

sans sucre
sans sel
sans gluten



45 Comprimés à avaler

LABORATOIRES
JUVA SANTE

Poids net : 33,1 g

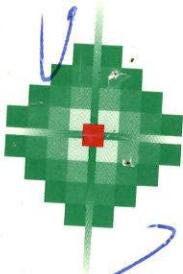
N° MB777 0124
Prix PER
AB777 LOT 024-01

Prix

129.00

N° du certificat d'enregistrement au ministère de la Santé : DA2019 0311 712 DMP / 20UCA / MAV3
Résidence CASA | 282 Bd de la Résistance - CASABLANCA - MAROC
Importé par PROMOSER
Rue Avogadro, Technopole Sud - 57600 Fribach - France
Fabriqué par : Laboratoires JUVA PRODUCTIONS

MIGRALGINE®



18 GELULES

VOIE ORALE

PPV:21DH50
PER:02/25
LOT:M400

PPV : 55.00 DH

LOT : 650766

PER : 08/24



12 comprimés dispersibles

AMOXIL 1g

INFORMER LES DOSES PRÉSCRITES

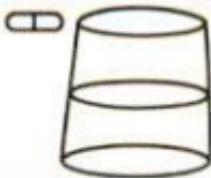
Uniquement sur ordonnance

A mettre préalablement
dans un demi verre d'eau
avant ingestion



ou

A avaler avec un verre d'eau



comprimés dispersibles

amoxicilline 1g

amoxicilline 1g

situation :
util contient 12 comprimés doses
soit 12g d'amoxicilline.

ant d.s.p..... 1 comprimé
ant de l'Aspartam.

at(e) 1g
willine (sous forme de

12 comprimés dispersibles